

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 10 avril 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement
En exercice : 11 convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur
Présents : 9 Christian EXCOFFON, Maire.
Excusés : 0
Absents : 2 Présents : : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN,
Votants : 9 Thierry TEYPAZ, Marie-José LIGOUZAT, Jérémie MONGELLAZ, Dominique TEYPAZ,
Gérard VIALLIS, Laetitia SOCQUET-JUGLARD.

Date de la convocation :
02/04/2024 Excusés : /

Absent : Jacky MARIN-LAMELLET, Jean-Loup MARTIN

A été élu secrétaire de séance : Jérémie MONGELLAZ

Délibération n° 2024-D20 – Clôture du budget annexe Lotissement les Panissats

Par délibération en date du 19 mai 2016, le Conseil Municipal décidait la création d'un budget annexe pour la réalisation d'un lotissement communal dit « les Panissats ».

Les travaux étant désormais achevés et l'ensemble des lots ont été vendus, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à l'issue de la gestion 2023 on constate un excédent de la section de fonctionnement de 82 695.90 € et un excédent de la section investissement de 189 306 .86 €.

Afin de permettre au comptable de la collectivité, de procéder à la clôture définitive des comptes, il y a lieu de l'autoriser à transférer l'excédent du budget annexe du lotissement « les Panissats » au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix pour) :

- **Approuve** la clôture du budget annexe « les Panissats ».
- **Fixe** la clôture du budget annexe « les Panissats » au 10 avril 2024
- **Autorise** le remboursement de l'avance de la commune sur le budget principal de 189 306.86 €
- **Transfert** les résultats de clôture du budget annexe lotissement « les Panissats » au budget principal de la commune.

*Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.*

Le Maire,
Christian EXCOFFON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20240410-2024-D20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

